## TD 2: LES MECANISMES DE REDISTRIBUTION EN FRANCE

#### I-**LES REVENUS DE TRANSFERTS**

A partir des documents du bas de la page, répondez aux questions suivantes :

➤ Compléter la définition par vous-même :

Les revenus de transferts (ou prestations sociales) sont les revenus qui

- 1)
- 2)
- 3)
- 4)
- 5)
- ➤ Comment ces revenus sont-ils financés ?

➤ Pour toucher un revenu de transferts, faut-il nécessairement avoir cotisé au préalable ? Donnez au moins un exemple

#### Prestations de protection sociale en 2010

en millions d'euros

	en minous a eur		
	2010	10/09 en %	
Maladie	170 749	2,9	
dont régimes assurantiels	145 540	2,8	
nvalidité et accidents du travail	42 312	3,7	
lont régimes assurantiels	17 881	1,5	
/ieillesse-survie	278 543	3,5	
iont régimes assurantiels	262 275	3,6	
amille-maternité	55 545	1,1	
lont régimes assurantiels	38 324	1,9	
mploi	42 550	5.0	
dont régimes assurantiels	30 759	7,5	
ogement	16 248	1.1	
dont régimes d'intervention publique	11 790	1.2	
Pauvreté-exclusion sociale	14 830	5,6	
dont régimes d'intervention publique	12 141	5.4	
otal des prestations sociales	620 777	3,2	
ource : Drees, comples de la protection social	le.		

#### Bénéficiaires de l'aide sociale départementale

effectifs au 31 décembre

	2010	2011 (p)	11/10 en %
Aide aux personnes âgées	1 330 893	1 362 486	2
Aide aux personnes handicapées	331 913	355 590	7
Aide sociale à l'enfance	290 703	297 254	2
Aide sociale au titre de l'insertion	1 435 839	1 474 513	3

### Allocataires de minima sociaux en 2011

	2011 (p) en milliers	11/10 en %
Alloc, aux adultes handicapés (AAH) Alloc, supplémentaire vieillesse (ASV) et	956,6	4,6
alloc, de solid, aux pers, âgées (ASPA) <sup>1</sup>	573,1	-0.6
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	375,8	5.7
Alloc, supplémentaire d'invalidité (ASI)	84.2	-4.0
Alloc, équiv, retraite de rempl. (AER-R)	38.2	-22.7
Allocation temporaire d'attente (ATA)	49.0	14.0
Allocation veuvage (AV)	6.7	6.3
Revenu de solidarité (RSO)	12.1	-7.6
Revenu de solid, active (RSA) - socle - France entière	1 589.3	111
Ensemble des minima sociaux	3 685,0	2,6
1. L'ASPA est entrée en vigueur le 13 janvier 2007. Elle	se substitue	e, pour les

ouveaux bénéficiaires, aux anciennes allocations du minimum vieillesse, notamment à

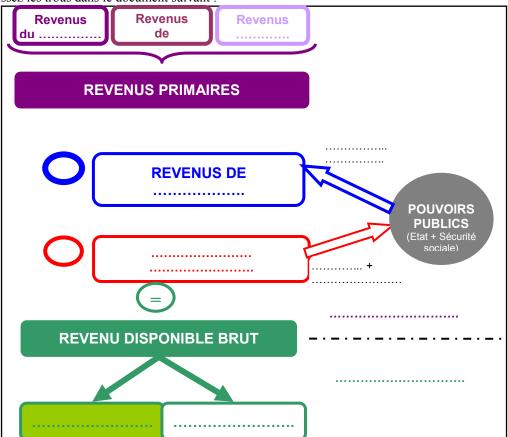
l'ASV. Note : le RSA remplace le RMI et l'API dans les DOM à partir du 1" janvier 2011. Seule une partie du RSA (le « RSA socie ») est considérée comme un minimum

Champ : données au 31 décembre.

# II- DES REVENUS PRIMAIRES AU REVENU DISPONIBLE BRUT

Soit un individu qui sur une année a reçu un certain nombre de revenus et a dû s'acquitter des prélèvements suivants :

- Salaire: 30 000 euros bruts
- Allocations chômage : 2 500 eurosAllocations familiales : 1 400 euros
- Impôt sur le revenu : 2 000 euros
- Cotisations sociales salariales : 5 000 euros
- Intérêts reçus d'un Livret A : 400 euros
- Plus-value réalisée sur la revente d'actions : 300 euros
- 1) Selon vous, quelle est la somme qu'il est réellement en mesure de pouvoir dépenser dans l'année sans s'endetter?
- 2) Remplissez les trous dans le document suivant :



3) Retrouvez dans le document suivant la logique du calcul du RDB :

Du revenu primaire au revenu disponible brut des ménages

348,6 188,0 20,0 72,3	753,8 100,8 20,3	1 058,3 100,0 19,8	1 436,5 198,0	1 484.6
5.8 -11.7 22.2 -27.5 -6.0 0.5 88.3 388.6	71.2 8,5 -12,6 25,1 -30,5 -7,6 0.9 88,8 663,2	71.5 6.8 -13.7 26.0 -27.3 -12.6 9.4 96.3 813.3	12,9 72,5 8,6 -16,2 30,9 -26,4 -16,4 0,7 89,8 1 299,9	18,6 72,8 8,6 -10,8 20,9 -28,6 -11,8 0,8 89,2 1 823,5
,				

4) Que pouvez-vous déduire du document suivant ?

